

RÈGLEMENT D'EXAMEN

<p align="center">Certificat d'aptitude professionnelle spécialité Propreté de l'Environnement urbain - Collecte et Recyclage</p>			<p>Scolaires (établissements publics et privés sous contrat)</p> <p>Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités)</p> <p>Formation professionnelle continue (établissements publics)</p>		<p>Scolaires (établissements privés hors contrat)</p> <p>Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités)</p> <p>Formation professionnelle continue (établissements privés)</p> <p>enseignement à distance - candidats libres</p>	
			Épreuves	Unités	Coef.	Mode
Unités professionnelles						
EP1 : Techniques de nettoyage et de propreté urbaine	UP1	5 (1)	CCF	Ponctuel pratique et oral	3h max + 1h PSE	
EP2 : Techniques de collecte	UP2	3	CCF	Ponctuel pratique et oral	1h30 max	
EP3 : Techniques de traitement/valorisation des déchets	UP3	4	CCF	Ponctuel pratique et écrit	1h30 max	
Unités d'enseignement général						
EG1 : Français et Histoire-Géographie - Éducation civique	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2h15	
EG2 : Mathématiques sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	2h	
EG3 : Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuel		
Épreuve facultative : Langue vivante	UF		Ponctuel oral	20 minutes		

CCF. : *Contrôle en cours de formation.*

(1) *dont coefficient 1 pour la Prévention, Santé, Environnement (PSE).*